Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_6-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 6 juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (21) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absent donnant pouvoir (1) : Alain SANTERRE avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE

Absente excusée (1) : Marianne LE BARON

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 21	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-6-6 PEP 56 reversement à la commune

Rapporteur Sébastien LE BOULER

En raison du fonctionnement partiel de l'activité « Espace Jeunes » au cours de l'exercice 2025, l'ADPEP 56 a proposé à la commune de Crac'h de lui reverser la part de la subvention annuelle correspondant à cette activité, soit un montant de 51 258 €.
Cette démarche s'inscrit dans les valeurs de solidarité, de responsabilité et d'équité portées par l'association. En tant qu'association régie par la loi du 1er juillet 1901 et dépourvue de but lucratif, l'ADPEP 56 a souhaité ajuster le financement perçu au niveau réel d'activité assuré sur la période concernée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_6-DE

Entendu l'exposé de Monsieur LE BOULER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le reversement de l'association ADPEP 56 à la commune de Crac'h d'un montant de 51 258 €.

22 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Ronan LE DÉLÉZIR

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE